



Période d'inscription :
du 16 mai au 24 juin 2022



Comment ?

En ligne sur le portail famille

Que dois-je faire ?



CRÉER UN COMPTE SUR LE PORTAIL FAMILLE



COMPLÉTER LA FICHE FAMILLE : adresse - téléphone - courriel.

Les informations fiscales et bancaires ne doivent pas être renseignées.



COMPLÉTER LA FICHE ENFANT :

Autorisations - informations médicales (allergies, vaccins...) - personnes à contacter - photo.

A noter : les renseignements de santé sont renseignés exclusivement sur le portail [\(plus de fiche spécifique\)](#).



DEPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :

Vaccins - assurance - PAI s'il en existe un - jugement de garde ou Protocole d'accord - attestation CAF ou dernier avis d'imposition si vous souhaitez bénéficier de la tarification au quotient familial.

J'ai des difficultés pour créer mon compte ou remplir le dossier



Un guide d'utilisation du portail famille est à votre disposition sur le site de la commune www.ville-saint-sauveur.fr



Si malgré ces aides, vous rencontrez encore des difficultés, des permanences seront mises en place :

Les 9 et 16 juin de 16h30 à 19h
à l'accueil de loisirs
SANS RENDEZ-VOUS

Le 23 juin de 9h à 12h
en mairie sur RV uniquement

Laurie Selve
conseillère numérique
06.75.41.89.15
laurie.selve@cc-dufrontonnais.fr



Et pour les réservations ?

Tous nos services périscolaires font l'objet de réservations. Elles peuvent être effectuées ponctuellement, au mois ou pour l'année entière. Notre règlement intérieur prévoit des délais de réservation à respecter. En deçà de ces délais, les demandes de réservation ne pourront pas être effectuées sur le portail. Elles devront être adressées par mail à la directrice de l'ALAE, Mme Magali MENDEZ m.mendez@ville-saint-sauveur.fr

Elles seront soumises à validation et le tarif le plus élevé de notre grille tarifaire sera appliqué.

Les délais de réservation sur le portail :

- ◆ repas : J- 5
- ◆ Repas dernière minute : J- 1
- ◆ ALAE matin/soir : J-1
- ◆ ALAE mercredi : J-5 (soit le vendredi précédent)
- ◆ ALAE mercredi dernière minute : J-2 (soit le lundi précédent)

A partir de quand ?

Les plannings de réservation seront disponibles à partir de la 2e quinzaine du mois d'août. Les réservations devront être effectuées **AVANT LA RENTREE SCOLAIRE.**

Garde alternée

Les familles souhaitant la mise en place d'un planning de garde alternée doivent communiquer le planning de leur enfant AU PLUS TOT et impérativement avant la rentrée scolaire. L'idéal est de le fournir avant le 24 juin 2022.

Ne procédez pas aux réservations avant que le planning ait été mis en place sur notre logiciel de gestion enfance.

Nous vous remercions de suivre scrupuleusement la procédure d'inscription. Il en va de la sécurité de votre enfant et de la bonne organisation de nos services périscolaires.

Facturation :

Seules les familles ayant leur dossier d'inscription à jour et complet pourront bénéficier de la tarification au quotient familial.

